

Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs
des gymnases

Madame la Présidente de la Conférence
cantonale des chefs de file de musique

Réf. : SPS/njd

Lausanne, le 10 septembre 2020

Plan de protection pour la pratique du chant au postobligatoire en cours de musique et dans les chœurs facultatifs, approuvé par l'Office du Médecin cantonal

La pratique du chant constitue la pierre angulaire de l'enseignement de la musique au gymnase, tant en discipline fondamentale, que dans les options spécifiques et complémentaires.

La suppression totale de cet aspect de l'enseignement de la musique ampute le plan d'études d'une partie importante de son contenu et de ce qui fait vivre les cours. A la demande de la file cantonale de Musique et sur proposition de celle-ci, la DGEP, avec l'accord du Médecin cantonal, a révisé sa directive publiée à la rentrée d'août 2020 de la façon suivante :

Références :

- *COVID-19 : principes de base pour l'enseignement présentiel à l'école obligatoire. Base pour le développement des plans de protection scolaire en tenant compte des structures d'accueil extrascolaire et collectif et des écoles de musique (OFSP, version du 07.05.2020 et du 08.06.2020).*
- *Recommandations de l'Union suisse des chorales pour la reprise partielle des répétitions des chœurs amateurs durant l'épidémie du coronavirus (USC, 28.05.2020, mise à jour 09.07.2020 et <https://www.usc-scv.ch>).*
- *Association Suisse des Musiques, Plan de protection dans le cadre de l'assouplissement progressif des mesures de l'OFSP visant à protéger la population contre le coronavirus (COVID-19) pour les répétitions en Suisse (ASM, 26.06.2020).*
- *Association Suisse des Ecoles de Musique, Adaptation des recommandations aux règles de base assouplies de la Confédération valables dès le 22 juin et jusqu'à nouvel avis (ASEM, 22.06.2020).*

Principes généraux :

- Le chant sans masque est autorisé avec une distance de 2m de rayon entre les choristes pendant le travail vocal. Cela signifie 4m²/pers.

- En cas d'interrogation ou de performance, l'élève peut chanter sans masque, à condition qu'il soit à distance d'au moins 3m de rayon des autres personnes présentes.
- Il est fortement déconseillé d'échanger des partitions et du matériel entre les choristes.
- Le port du masque reste obligatoire dès que la distance de 2m de rayon entre les élèves n'est pas respectée, tout comme les autres gestes barrière.

1. Lieux :

- Utiliser des locaux vastes, s'il y en a (auditoire, salles de gymnastique).
- Les locaux doivent être aérés et ventilés très régulièrement, au moins toutes les 30 min.
- Le système d'aération doit être vérifié et performant, de manière à limiter la concentration de CO².
- Par beau temps, il est possible de chanter dehors en respectant une distance de 2m de rayon entre tout-e-s les participant-e-s.

2. Effectifs :

- Le nombre maximum de personnes dans les salles de répétition devrait être spécifié aux entrées (à la porte ou à l'entrée de la salle). La valeur de référence est de 4m² par personne.
- En fonction de l'espace disponible : limiter le nombre de chanteurs et travailler en petits groupes de 4 à 8 élèves, ou en demi-classe. La dotation horaire de la discipline devant être respectée, les élèves absent-e-s lors des cours consacrés au chant reçoivent du travail personnel à faire.
- La composition des groupes doit rester la même, ce qui permet d'une part de limiter les interactions, et d'autre part de développer des projets, soigner la fusion et travailler la musicalité.
- Une liste nominative des élèves présent-e-s doit être établie par l'enseignant-e et conservée par elle/lui pour chaque cours.

3. Disposition :

- Adapter le nombre d'élèves à la surface disponible et les disposer de manière à respecter 4m²/pers.
- Recourir au leadership étudiant et à l'enseignement en partielles dirigées par les étudiants pour faciliter la division en petits groupes.

4. Durée du travail vocal :

- Etablir des séquences de travail vocal qui ne dépassent pas 20-30 min.
- Prévoir des pauses et aérer les locaux entre les séquences de travail.

5. Volume sonore et projection :

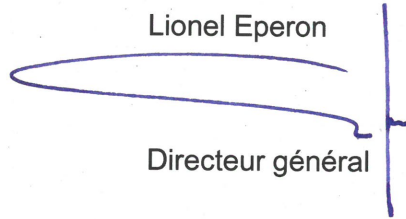
- Utiliser le bourdonnement en bouche fermée pendant le processus d'apprentissage plutôt que le chant à bouche ouverte.
- Utiliser l'écoute comme stratégie d'apprentissage.
- Travailler la mélodie et l'intonation en évitant les exercices de prononciation, la répétition de consonnes, pour minimiser l'articulation.
- Travailler la voix sans forcer le volume, privilégier les harmoniques et la résonance.

6. Chœurs

- Les chœurs des gymnases sont autorisés à répéter par demi-chœur ou par groupes encore plus restreints en respectant la distance physique de 2m de rayon entre chaque chanteur ($4m^2$) dans des lieux vastes.
- En raison de la situation sanitaire, la tenue de répétitions par chœurs entiers n'est pas possible.

Le présent plan de protection entre en vigueur le 14 septembre 2020.

Lionel Eperon



Directeur général